

## BULLETIN D'INSCRIPTION

### Le circuit

Référence et nom du circuit ou de la proposition : .....

Date de départ (arrivée sur place = Jour 1) ..... (sous la forme mercredi 25 avril )

### Vos coordonnées

Mr, Mme, Melle, Nom : .....Prénom :.....

Adresse : .....

☎ où nous puissions vous joindre rapidement :.....

@ Adresse e-mail .....

Nombre total de participants : .....

### Les autres participants

Genre	Nom et Prénom	Adresse

### L'hébergement (nombre de chambres)

• Double avec grand lit : ..... • Double avec lits jumeaux : ..... • personne seule: .....

### Assurances complémentaires - uniquement pour les résidents d'un pays de la CEE

Je souscris le contrat (assurances facultatives mais conseillées) :

- Option 1** couvrant l'annulation – uniquement si inscription 1 mois avant date de départ  
(Coût : 3,3 % du montant par personne du circuit avec un minimum de 16 € /personne)
- Option 2** couvrant l'annulation + bagages + interruption du séjour + responsabilité civile  
(Coût : 3,8 % du montant du circuit/personne avec un minimum de 24 Euros par personne)
- Option 3** couvrant : annulation + bagages + assistance rapatriement + interruption de séjour + responsabilité civile  
(Coût : 4,8 % du montant du circuit/personne avec un minimum de 32 € par personne)
- Je ne souscris pas de contrat d'assurances

Coût total du circuit (voir tableau plus loin pour vous guider dans votre calcul)

1	Coût total du circuit	€
2	Montant total des assurances	€
3	coût total du circuit assurances comprises (Ligne 1+Ligne 2)	€
4	Montant de l'acompte (30% du montant du circuit + assurances) à payer lors de la réservation	€

Merci de nous contacter pour connaître le prix des randonnées en solitaire.

Merci de nous communiquer le nom des personnes qui prennent des assurances si cela est nécessaire

## Paiement

Je m'inscris à plus de 30 jours de la date du début du circuit, je paye un acompte égal à 30% du prix total du circuit + la totalité du coût des assurances

*(Le solde est à régler au plus tard 30 jours avant la date du début du circuit sans relance de notre part)*

Je m'inscris à moins de 30 jours, je paie la totalité de ce que je dois.

## Moyen de paiement

paiement par chèque (*chèque libellé en euros à l'ordre de Sentiers de France*)

paiement par carte bancaire

*(Compléter la rubrique ci-dessous concernant votre carte bancaire Visa ou Master Card) :*

Dès réception de ce bulletin, vous recevrez un e-mail de notre bancaire pour procéder au paiement via cette plateforme sécurisée.

Je soussigné (e) agissant en mon nom et en celui des autres personnes inscrites, reconnait avoir pris connaissance des conditions d'organisation du circuit. Je souscris aux conditions générales et particulières de ventes figurant ci-dessous et les accepte en leur totalité.

Date :

Signature :

# CONDITIONS de VENTES

Ces conditions de ventes régissent les ventes faites par la société Sentiers de France,

## Conditions particulières

### Inscription

L'inscription à l'un des circuits proposés sur ce serveur Web implique l'acceptation des conditions générales de vente régissant les rapports entre les agences de voyages et leurs clients (loi n° 92-645 du 13 juillet 92 et son décret d'application n° 94-490 du 15 juin 1994) ainsi que les conditions particulières décrites ci-dessous.

Tout client de Sentiers de France reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions de vente ainsi que tous les termes de la proposition avant d'avoir passé sa commande. Dès lors, la prise de commande entraîne votre acceptation et votre entière adhésion aux conditions générales et particulières de vente.

Une quelconque dérogation au bénéfice du client n'apportera aucune novation aux présentes conditions. La nullité totale ou partielle d'une quelconque clause des Conditions Générales n'emporte pas nullité de leurs autres dispositions.

Tout client de Sentiers de France reconnaît avoir la capacité de contracter aux conditions décrites dans les conditions de vente présentées ci-après, c'est à dire avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle.

Les présentes conditions sont parties intégrantes du contrat de vente. Leur texte peut également être obtenu sur simple demande adressée au siège de la société.

Toute inscription doit être effectuée au moyen du bulletin de réservation et être accompagnée d'un acompte de 30 % du montant total de la prestation. La réception de cet acompte n'implique l'acceptation de la réservation que dans la mesure de la disponibilité des chambres ou des prestataires. Sentiers de France se réserve un délai de 4 jours ouvrés à partir de la réception de l'inscription pour infirmer la réservation, si le séjour était devenu indisponible, suite à des modifications exceptionnelles et indépendantes de notre volonté. Nous vous en informerons par mail ou par téléphone dans 4 jours ouvrés. Vous pourrez alors demander soit l'inscription à une autre circuit ou l'annulation de votre inscription. Dans ce cas, nous vous remboursons des sommes versées dans les 48 heures. Toutes option téléphonique ou écrite non accompagnée de l'acompte, n'est reconnue par Sentiers de France que comme une prise d'intérêt à l'une de nos randonnées ou circuits et ne peut déclencher aucune réservation de notre part.

Après confirmation de votre réservation, Sentiers de France vous adressera un contrat en double exemplaire qui devra être signé par les 2 parties, une copie sera conservée par le client, l'autre devra nous être retournée.

Après acceptation, le solde du coût de la prestation devra nous parvenir au moins 30 jours avant la date de départ sans rappel de notre part.

Le client n'ayant pas versé le solde 30 jours avant le départ est considéré comme ayant annulé son forfait sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation. Les frais d'annulation sont alors retenus conformément à nos conditions particulières de ventes. En cas d'inscription moins d'un mois avant le départ, le client devra régler l'intégralité du coût de la prestation.

### Inscription de dernière minute

Pour les inscriptions intervenant la semaine précédant la date de départ, il vous sera demandé un règlement uniquement par carte bancaire et un supplément de 40 euros par dossier pour participation au frais d'acheminement par porteur spécial des documents nécessaires à votre randonnée.

### Annulation du fait du client

Si vous êtes contraint d'annuler votre voyage, prévenez-nous par téléphone, e-mail ou fax le plus vite possible. Confirmez cette annulation par lettre recommandée avec A.R. La date d'émission de cette lettre R.A.R. sera retenue pour définir le montant des sommes qui vous seront éventuellement remboursées, sous réserve des retenues suivantes :

- Si le désistement a lieu (le cachet de la poste sert de référence)
- plus de 30 jours avant le départ : une somme forfaitaire de 100 € par personne sera retenue (limité à 300 € pour les groupes de 4 personnes et plus) 10% du montant de la prestation pour les autotours
- de 30 jours à 21 jours avant le départ : 25 % du montant total de la prestation sera retenu.
- de 20 jours à 8 jours avant le départ : 50 % du montant total de la prestation sera retenu.
- de 7 jours à 2 jours avant le départ : 75 % du montant total de la prestation sera retenu.
- moins de 2 jours avant le départ ou non-présentation au départ de la randonnée : 100 % du montant total de la prestation sera retenu.

### Annulation du fait de Sentiers de France (Voir l'article 102 des conditions générales)

Dans le cas où Sentiers de France est amenée à annuler un circuit, nous vous proposerons un ou plusieurs autres circuits semblables de coûts comparables. En cas de refus de votre part, les sommes versées vous seront remboursées et vous recevrez une indemnité égale à la pénalité que vous auriez supporté si l'annulation était de votre fait à cette date.

L'annulation du circuit ainsi que les nouveaux circuits proposés en remplacement vous seront notifiés par lettre R.A.R. dans les délais les plus brefs à la suite de la survenance des causes ayant justifié l'annulation du circuit concerné. Si vous nous informez de votre choix de refuser les autres circuits proposés par lettre R.A.R. dans les 7 jours suivant la date de réception de la notification de Sentiers de France vous obtiendrez, dans ce cas, le remboursement, immédiat, à compter de la réception Sentiers de France de votre lettre R.A.R., de l'intégralité des sommes versées et recevrez à titre d'indemnité une somme égale à la pénalité que vous auriez supporté si l'annulation était intervenue de votre fait à cette date. A défaut de réponse de votre part dans les conditions de forme et de délai susvisées, vous serez considéré comme ayant opté pour le circuit de remplacement, le montant du prix correspondant restant dû à Sentiers de France

Si cette annulation est imposée par des circonstances de force majeure ou pour des raisons indépendantes de la volonté de Sentiers de France, vous ne pourrez prétendre à aucune indemnité.

### Modifications des prestations

Si un des hôtels avec qui nous travaillons habituellement est complet ou ne peut assurer les prestations contractuelles, Sentiers de France se réserve le droit de faire exécuter ces prestations par un autre établissement de qualité et/ou de classification équivalente. L'acheteur en sera informé par écrit et ne pourra se prévaloir de cet état de fait pour réclamer une quelconque compensation ou remboursement partiel.

### Modification de destination

Le client peut modifier sa réservation, changer de date, de randonnée... Il lui en coûtera :  
- 80 € par personne (limité à 250 euros pour un groupe de 4 personnes et plus) si cette modification intervient 30 jours avant la date de départ de la randonnée  
Les conditions d'annulation s'appliquent si la modification est faite dans les 30 jours qui précèdent la date de départ.

### Interruption de la prestation

Une interruption du circuit et/ou la renonciation à certains services compris dans le forfait ne pourront donner lieu à aucune demande de remboursement ou d'avoir sur de futures prestations  
En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, par rapport aux dates mentionnées sur votre contrat et votre passeport Sentiers de France aucun remboursement ne sera effectué.

### Prix

Pour tous les circuits ou randonnées, les prix s'entendent du lieu de rendez-vous au lieu de dispersion. Les prestations ou services inclus dans les prix sont explicitement décrits dans les fiches techniques affichées sur le site internet  
Ils ne comprennent pas :

- Les repas du midi, les boissons pendant et en dehors des repas, le coût des transports fluviaux ou maritimes sur certains circuits, toutes les dépenses personnelles.

Pour plus de précisions, voir la fiche technique ou le carnet de route

### Responsabilités

Sentiers de France ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des participants. Agissant en tant qu'organisateur de randonnées ou de séjours, Sentiers de France est conduit à travailler avec de très nombreux prestataires de services (hôteliers, transporteurs). Nous ne pouvons être confondus avec ceux-ci, qui assument leurs propres responsabilités.

### Risques

Toute activité physique, voyages ou randonnées, comporte un risque, si minime soit-il. Chaque participant en est conscient et l'assume en toute connaissance de cause. Il s'engage à ne pas faire porter la responsabilité d'accidents ou d'incidents pouvant survenir à Sentiers de France, à tout accompagnateur éventuel (pour certains groupes) ou aux différents prestataires. Ceci est également valable pour les ayant droit et tout membre de la famille. Chaque participant doit se conformer aux règles élémentaires de prudence et de sécurité. Il doit suivre les décisions prises par l'accompagnateur (dans le cas de groupes accompagnés).

### Réclamation

Toute réclamation éventuelle, faisant suite à une randonnée achetée auprès de Sentiers de France, devra être formulée par écrit et envoyée par lettre recommandée avec A.R. dans les 20 jours suivant votre séjour, à l'adresse suivante

Sentiers de France 126 Boulevard Béranger 37000 Tours

Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en compte. Les réclamations mettant en jeu les assurances dommages ou responsabilité civile de Sentiers de France ne seront admises que dans la mesure où elles auront fait l'objet d'une déclaration avant votre retour auprès du prestataire de service.

### Litige

Toute contestation ou litige devra être porté devant le Tribunal de Commerce de Tours

### Assurance assistance-annulation

Il est fortement conseillé de souscrire une assurance complémentaire. Sentiers de France vous propose différents types de contrats qui dépendent de votre situation et de votre mode de paiement. Ces contrats seront souscrits en votre nom auprès de l'Européenne d'Assurances. Sentiers de France, société à laquelle appartient la marque déposée Sentiers de France a souscrit auprès du Groupe Hiscox un contrat d'assurances couvrant sa responsabilité civile professionnelle.

### Animaux

Aussi adorables, dociles, doux, entraînés soient-ils, nos compagnons de toute sorte ne sont pas admis dans nos séjours ou randonnées.

### Informatique et liberté

Toutes nos opérations sont traitées par informatique. Nous accordons la plus grande importance à la confidentialité des données de nos clients. Elles sont confidentielles et conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 juin 1978, vous bénéficiez du droit d'accès et de rectification des données vous concernant.

Vous pouvez exercer ce droit en écrivant à :

Sentiers de France – Service WEBMASTER – 126 Boulevard Béranger  
37000 Tours

Sans avis contraire de votre part, nous nous réservons la possibilité de les utiliser pour vous faire parvenir des informations commerciales.

## CONDITIONS GENERALES

Les conditions générales de ventes sont régies par le code du tourisme - articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme, conformément à l'article R.211-12 du Code du Tourisme.

Nous vous ferons parvenir ces textes de loi sur simple demande.

Sentiers de France  
SARL au capital de 7630 €  
RCS Tours 431 495 100

Siège Social : 126 Boulevard Béranger 37000 Tours  
certificat d'immatriculation IM037 09 0001, délivré par Atout France  
RCP : Hiscox